

Ablon-sur-Seine
Alfortville
Arcueil
Athis-Mons
Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Bry-sur-Marne
Cachan
Champigny-sur-Marne
Charenton-le-Pont
Chennevières-sur-Marne
Chevilly-Larue
Choisy-le-Roi
Créteil
Fontenay-sous-Bois
Fresnes
Gentilly
L'Haÿ-les-Roses
Ivry-sur-Seine
Joinville-le-Pont
Juvisy-sur-Orge
Le Kremlin-Bicêtre
Limeil-Brévannes
Maisons-Alfort
Mandres-les-Roses
Marolles-en-Brie
Morangis
Nogent-sur-Marne
Noiseau
Orly
Ormesson-sur-Marne
Paray-Vieille-Poste
Périgny
Le Perreux-sur-Marne
Le Plessis-Trévise
La Queue-en-Brie
Rungis
Saint-Mandé
Saint-Maur-des-Fossés
Saint-Maurice
Santeny
Sucy-en-Brie
Savigny-sur-Orge
Thiais
Valenton
Villecresnes
Villejuif
Viry-Chatillon
Villeneuve-le-Roi
Villeneuve-Saint-Georges
Villiers-sur-Marne
Vincennes
Vitry-sur-Seine

Fascicule 06.5.3

Le plateau boisé

Le plateau boisé est composé de la forêt domaniale de Notre-Dame, de la forêt du bois de la Grange et de la forêt régionale de Grosbois. L’Arc Boisé constitue un fragment d’une couronne forestière infra-territoriale qui s’étend de la forêt de Crécy, d’Armainvilliers et de Ferrières jusqu’à la forêt de Sénart. Large et vaste étendue arborée, il est ponctué de grands domaines privés avec des allées cavalières en étoile, clairières, landes, réseau important de mares, et quelques pièces agricoles.

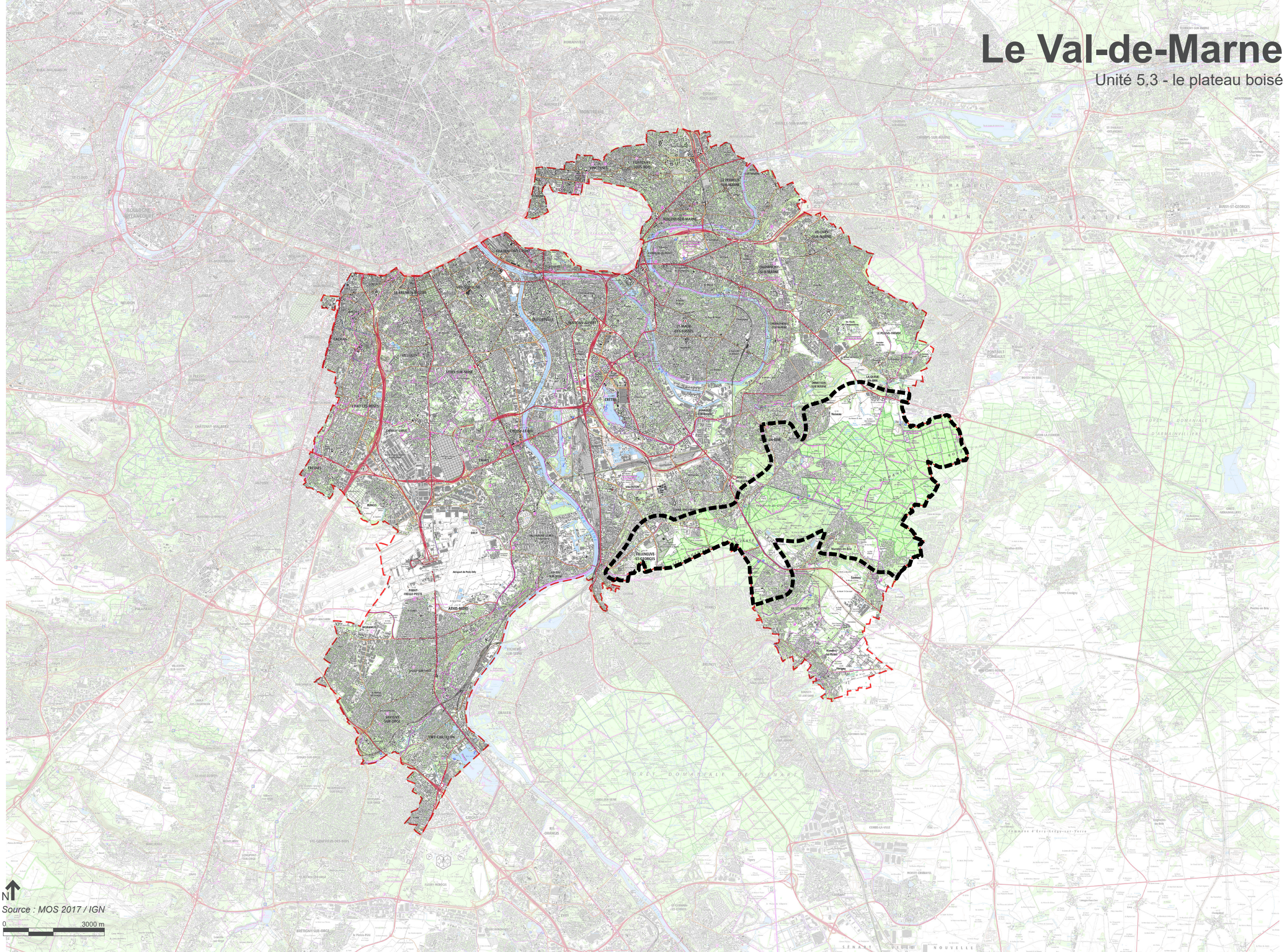
L’habitat s’est historiquement développé sur les rebords de plateau et son expansion a été contenue malgré quelques coups partis. Cette grande continuité boisée compose une frange suburbaine, un espace de transition entre l’agglomération parisienne et le territoire rural du plateau briard.



8 communes sur l’EPT 11
Grand Paris Sud Est Avenir
2 communes sur l’EPT 12
Grand-Orly Seine Bièvre

Le Val-de-Marne

Unité 5.3 - le plateau boisé



Unité 5.3 - le plateau boisé

